

L'adhésion au CVO est individuelle et annuelle, elle peut s'étendre au conjoint(e) ou assimilé(e) et aux enfants du foyer. Elle intègre votre adhésion à la Fédération du Club Vosgien. Elle peut être complétée par un abonnement à la revue les Vosges (4 n° trimestriels/an) éditée par celle-ci.

Bulletin, règlement et certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive à adresser au trésorier adjoint

soit par voie postale : Edy Hoffbeck 7, rue de Zellwiller 67140 BOURGHEIM

soit par voie électronique à l'adresse tresorier@cvoobernai.com (si ordre de virement)

Adhésion(s) 2022 souscrite(s) pour :		information nécessaire pour recevoir personnellement sa carte membre 2022 et les informations du CVO ↓	Merci de préciser par une X les activités que vous souhaitez ou pourriez pratiquer avec le CVO				numéro où vous joindre en cas de besoin : avant, pdt une randonnée ou après ↓
NOM	Prénom	Adresse électronique @	R*	S. R*	M.N*	R.O*	N° tel

R* = randonnée à la journée S.R*. Séjour randonnée sur plusieurs jours MN* = marche nordique R.O*. = rallye orientation

Adresse postale du premier membre

Voie, lieu-dit				
Code postal	Commune		Pays	

Montant à régler

Montant cotisation individuelle			
1er membre	20 €	1	20
membre(s) famille supplémentaire(s)	10 €	X	
about 1 an revue Les Vosges	7 €		
TOTAL			

Règlement à l'ordre du CVO par :

- chèque
- espèces
- virement bancaire

► **Votre adhésion pour l'année civile vous donne l'accès à toutes les activités organisées par le CVO** et vous permet de pratiquer la randonnée et la marche nordique en toute convivialité dans de bonnes conditions de sécurité, encadré par des guides et animateurs bénévoles formés pour leur majorité, au sein de la Fédération du CV. **Elle vous permet de bénéficier des avantages négociés par la Fédération auprès de ses partenaires et comprend l'assurance individuelle accident fédérale.**

► **Un certificat médical de non contre-indication (CMNCI) à la pratique sportive est requis pour participer aux activités prévues au programme du CVO.** Il pourra être remis dans les deux mois suivant l'inscription.

Pour les personnes déjà inscrites à la marche nordique en 2021, la procédure de validation du dernier certificat remis - par attestation - questionnaire de santé conforme au cerfa n° 15699*01 - reste en vigueur et inchangée.

J'atteste avoir pris connaissance de la notice d'information concernant les garanties d'assurance des membres de la fédération du Club Vosgien bénéficiaires de l'assurance fédérale (confer notices assurance MAIF jointe)

Dans l'attente de la fourniture de mon CMNCI à la pratique de la randonnée pédestre et / ou de la marche nordique, je déclare être en bonne condition physique pour réaliser ces activités en moyenne montagne notamment.

J'ai pris connaissance des modalités de traitements de mes données personnelles par l'association conformément au RGPD (Confer note information RGPD jointe)

► L'association ou ses représentants peuvent prendre des photos lors des activités, ou toute manifestation publique qu'elle organise.

Ces prises de vue pouvant me concerner, si je n'en suis pas d'accord, j'en avertirai le responsable de l'évènement. Sans expression de ce refus de ma part, j'autorise leur publication et leur diffusion dans le cadre de l'objet de l'association tel que défini dans ses statuts

Date

signature du ou des membres cotisants :